

Groupement Interprofessionnel des Fruits

N°...../GIF6
00001806

الجمهورية التونسية
وزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري
المجمع المهني المشترك للفواكه

Tunis le... 26 AOUT 2026

Avis de Consultation

Le groupement interprofessionnel des fruits (G.I. Fruits) se propose de lancer une consultation pour l'acquisition et la livraison de **cinquante mille (50.000) filets moustiquaire destinés à la protection des grenades contre la *Virachola livia* et la pyrale du caroube (*Ectomyelois ceratoniae*) dans les vergers de grenadiers**. Les caractéristiques des filets moustiquaires sont indiquées dans le tableau ci-après :

DESIGNATION	METHODE	EXIGENCE	OBSERVATIONS
Composition	Polyéthylène	LLDPE/HDPE	Traité UV 5%
Couleur	Transparent		
Perméabilité à l'air	DTM-040	0,79m3/min/m ²	
Poids de base/ Grammage	DTM-020	50g/m ²	
Nombre de bosses (sens travers-CD)	DTM-31	10/14ct/25mm	
Nombre de bosses (Sens machine – MD)	DTM-031	8/11ct/25mm	
Largeur	DTM-002	250mm	
Longueur		350mm	
Résistance à la traction (CD)	DTM-050	525 g/cm	
Résistance à la traction (MD)		1300g/m ²	

NB : La livraison des quantités se fera à la représentation du G.I. fruits à Gabès, sise à Avenue Salah Eddine El Ayoubi Sabkha 6000 Gabès.

Les offres doivent être adressées obligatoirement par voie postale sous pli fermé, cacheté et recommandé ou déposé directement au bureau d'ordre central du GI Fruits contre accusé de réception au nom de Monsieur le Directeur Général du GI Fruits. (Adresse : 02 rue Badiaa Ezzamen cité El Mahragène 1082) **au plus tard le jeudi 10/09/2026**, l'enveloppe extérieure doit porter la mention **(Ne pas ouvrir consultation : Acquisition de filets moustiquaire pour la protection des grenades (2025/2026))**.

Les offres doivent contenir les documents suivants :

- Registre de commerce datant d'au moins 3 mois ;
- Matricule fiscale ;
- Attestation d'affiliation à la CNSS ;
- Deux (02) échantillons du filet proposé ;
- Un certificat de conformité délivré par un organisme accrédité en la matière ;
- Fiche technique du produit ;
- Certificat d'origine du produit ;
- Le soumissionnaire indiquera son délai de livraison exprimé en jours calendaires à compter de la réception du bon de commande.

P/ LE DIRECTEUR GENERAL

Directrice Administrative
et Financière
NIM DRIDI